



Renseignements concernant un heritage

Par **anna**, le **27/10/2010** à **14:25**

Bonjour,
ma tante est dcd en fevrier 2010 .n ayant pas d héritiers directs c est donc nous (neveux et nieces)qui sommes heritiers .on sait que notre tante a fait un testament déposé chez son notaire .est il normal qu a ce jour nous n ayons aucune nouvelles du notaire ?si oui comment se deroule cette succession ?peut on nous expliquer pourquoi c est si long ?j ajoute qu il est quasiment impossible de parler a ce notaire (soit en rv a l axterieur .soit en rv a l etude .) svp prenez mes questions au serieux ! merci d avance pour vos reponses !

Par **mimi493**, le **27/10/2010** à **16:02**

Envoi d'une LRAR au notaire pour exiger un RDV et qu'il s'occupe de la succession + plainte à la chambre des notaires parce qu'il ne s'occupe pas de la succession et refuse de vous recevoir si pas de réponse à la LRAR

Par **fif64**, le **28/10/2010** à **11:21**

Je vais peut être dire une connerie, mais dans votre message, à aucun moment, vous n'indiquez n'avoir envoyé un courrier au notaire en question.
L'avez-vous bien fait ?

Si effectivement vous avez contacté ce notaire et aucune réponse, exigez d'abord un rendez-vous pour en parler. Si il refuse, LRAR, puis copie à la chambre pour explications.

Par **anna**, le **28/10/2010** à **14:44**

a fifa ! non je n ai pas envoyé de courrier a ce notaire .je l ai eu au tél hier matin apres une semaine d essai (il etait en rv a l exterieur soit autre chose) en tout cas je ne suis pas satisfaite des reponses qu il m a apporté !je l ai senti agaçé par mon appel ! pas tres aimable ! m a dit qu il fallait du temps pour traiter crs dossiers car nous sommes 10 neveux et nieces a heriter il lui faut tout verifier et il m a dit qu il bossait parfois les week end et parfois 10 h par jours !bien sur je lui ai dit que cela arrivait a d autres gens !.enfin il m a dit faire son possible pour que tout soit réglé avant la fin de l année .

Par **edellweis**, le **13/11/2012** à **22:20**

nous aussi nous avons un héritage en vue de notre tante. Nous sommes trois neveux et nièces ,elles nous avaient bien désignées comme tel mais la notaire nous dit aujourd'hui être en recherche d'autres neveux ou nièces qui éventuellement seraient encore vivant .on nous demande aussi de nous souvenir combien d'oncle et tante avions nous hélas nous ne les fréquentions pas nous savons bien que tous sont mort et que pour eux ils n'avaient pas d'enfant.comment peut on le prouver puisque nous avons nous déjà un age avances 82/72/66 ans . elle le droit de faire ces recherches ?puisque'elle nous a désigné. Bien compliqué cette histoire !!!Ne fait elle pas un excès de z. Merci si vous pouvez me répondre.

Par **trichat**, le **14/11/2012** à **10:47**

Bonjour

A edellweiss : comment votre tante vous avait-elle désignées :
par testament ? ou simplement oralement?

Si vous êtes désignées légataires par testament, le notaire doit simplement appliquer les dernières volontés de votre tante, sans faire de recherches complémentaires.

A Anna, ne soyez pas impatiente, les notaires sont très lents dans les opérations de succession, même lorsqu'ils doivent appliquer une décision judiciaire. Il faut donc les maintenir sous pression et la LRAR est le meilleur moyen pour accélérer les procédures, avec copie systématique à la chambre départementale des notaires.

Cordialement.